



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION
N°2023-06-DEL-239

OBJET :

CREATION DE QUATRE
EMPLOIS PERMANENTS
D'ADJOINTS TECHNIQUES
ET D'UN EMPLOI
D'ADJOINT
ADMINISTRATIF AU SEIN
DES SERVICES
TECHNIQUES

RAPPORTEUR :

M. LE MAIRE

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 33

PRESENTS/
REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

Le 09 JUIN 2023 à 9H30, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 1^{er} JUIN 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Stéphane FRANCOIS-LUBIN remplace Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI donne pouvoir à Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Souad BENDJEDDOU donne pouvoir à Madame Line WENZEL, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Madame Frédérique MAHER, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Jonas MAURY, Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL.

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S):0:



OBJET : CREATION DE QUATRE EMPLOIS PERMANENTS D'ADJOINTS TECHNIQUES ET D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n° n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

CONSIDERANT que, suite à la prise de décision de reprise de la compétence voirie à la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, il convient de renforcer les effectifs des services techniques par quatre agents d'entretien des espaces publics et par un agent administratif,

CONSIDERANT la nécessité de recruter cinq agents afin de reprendre ladite compétence,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : DE CREER quatre emplois permanents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques de catégorie C, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023 et un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs de catégorie C, à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023.

ARTICLE 2 : DE PRECISER qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels de droit public.

ARTICLE 3 : DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget (chapitre 012) et que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN

La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>